

PPCR : le mirage de la revalorisation Comparaison des rythmes d'avancement d'échelon

A partir de l'année scolaire 2017-2018, le ministère prévoit de changer les règles d'avancement :

Jusqu'à 2016/2017 →	30% passaient au grand choix	50% passaient au choix	20% passaient à l'ancienneté
À partir de 2017/2018 →	30% auront des avancements accélérés.	70% auront une carrière moyenne.	L'ancienneté disparaît.

Comparons dans les 2 systèmes le nombre maximal d'années d'avancement qu'il est possible de gagner en classe normale :

	Jusqu'en 2016 (avant PPCR) Carrière au grand choix / carrière au choix	À partir de 2017/2018 (avec PPCR) Carrière avec avancements « accélérés »
Passage au 5 ^{ème} échelon	0,5 an plus tôt	Rien
Passage au 6 ^{ème} échelon	0,5 an plus tôt	Rien
Passage au 7 ^{ème} échelon	0,5 an plus tôt	1 an plus tôt
Passage au 8 ^{ème} échelon	0,5 an plus tôt	Rien
Passage au 9 ^{ème} échelon	1,5 an plus tôt	1 an plus tôt
Passage au 10 ^{ème} échelon	1 an plus tôt	Rien
Passage au 11 ^{ème} échelon	1,5 an plus tôt	Rien
Nombre d'années gagnées	6 années	2 années

BILAN : ceux qui avançaient au « grand-choix » perdent 4 années d'avancement !

Comparons l'état d'avancement à 2 moments de la carrière d'un PLP avec ou sans PPCR :

Après 10 ans de carrière			
	Grand choix (30%)	Choix (50%)	Ancienneté (20%)
En 2015, j'étais au...	7 ^{ème} échelon Indice : 495 Traitement net = 1958,58 €		6 ^{ème} échelon Indice : 467 Traitement net = 1852,67 €
En 2020, je serai au...		6 ^{ème} échelon Indice : 492 Traitement net = 1902,65 €	
BILAN	80% y perdent !		Seulement 20% y gagnent !

Après 25 ans de carrière			
	Avec l'avancement au grand choix (30%)	Au choix (50%)	A l' ancienneté (20%)
En 2015, j'étais	au 6 ^{ème} échelon Hors classe Indice : 741 Traitement net = 2889,14 €	11 ^{ème} échelon Indice : 658 Traitement net = 2575,17 €	10 ^{ème} échelon Indice : 612 Traitement net = 2401,16 €
A partir de 2020, je serai	au 3 ^{ème} échelon Hors classe Indice : 668 Traitement net = 2563,69 €	10 ^{ème} échelon Indice : 629 Traitement net = 2417,21 €	
BILAN : évolution salariale	- 325,45 €	- 157,96 €	+ 16,05 €

**POUR LE SNETAA-FO,
UNE SEULE REVENDICATION S'IMPOSE :
RETRAIT DE LA RÉFORME PPCR (CARRIÈRE & ÉVALUATION)**